



Université du Québec en Outaouais

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal

**Quatre-vingt-quatrième réunion
tenue le lundi 21 janvier 2013,
au local E-2610 du Pavillon Alexandre-Taché.**

Confirmé le 27 février 2013

Procès-verbal de la quatre-vingt-quatrième réunion de la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 21 janvier 2013 à 13 h 30 au local E-2610 du Pavillon Alexandre-Taché.

ASSEMBLÉE DU 21 JANVIER 2013

	PRÉSENT	ABSENT
Président		
Landry, Marc Doyen des études	X	
Membres		
Baaziz, Nadia Professeure, Département d'informatique et d'ingénierie		X
Boucher, Jacques Professeur, Département de travail social	X	
Briand, Louise Professeure, Département des sciences comptables	X	
Daigneault, Ginette Professeure, École multidisciplinaire de l'image	X	
Greenman, Paul Professeur, Département de psychoéducation et de psychologie	X	
Laberge, Martin Professeur, Département des sciences sociales	X	
Lefrançois, David Professeur, Département des sciences de l'éducation	X (vidéoconférence)	
Bédard, René Chargé de cours, Département des sciences de l'éducation	X	
Gilbert, Luce Chargée de cours, Département d'études langagières	X	
Observateurs		
Tessier, Pierre Registraire	X	
Godon, Daniel Directeur, Service de la bibliothèque	X (quitte à 14 h 40)	
Latulippe, Simon Coordonnateur, Décanat des études	X	
Invités		
Iglewski, Michal Directeur, Module de l'informatique	X	

Régimbald, André X
Agent de recherche, Décanat des études

Saint-Macary, Jan X
Professeur, Département des sciences administratives

Secrétaire

Lapointe, Geneviève X
Agente de recherche
Décanat des études

Le président de la sous-commission des études, M. Marc Landry, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 13 h 31.

Sur proposition de monsieur René Bédard appuyée par madame Luce Gilbert, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2- Adoption des procès-verbaux des quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième réunions
- 3- Affaires découlant de la dernière réunion
- 4- Mot de bienvenue
- 5- Projet de création d'un programme de MBA en gestion appliquée
- 6- Création du cours *Préparation à l'examen menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne*
- 7- Modification des conditions d'admission au certificat en informatique de gestion (4108)
- 8- Dépôt des rapports de suivis des modifications du baccalauréat en informatique (7833) (résolution 283-CE-2062) et du certificat en informatique de gestion (4108) (résolution 290-CE-2143)
- 9- Période d'information et questions diverses
- 10- Prochaine réunion et levée de l'assemblée

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES QUATRE-VINGT-DEUXIÈME ET QUATRE-VINGT-TROISIÈME RÉUNIONS

Sur proposition de madame Ginette Daigneault appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre-vingt-deuxième réunion de la SCÉ, tel que présenté.

Sur proposition de monsieur Martin Laberge appuyée par monsieur Jacques Boucher, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre-vingt-troisième réunion de la SCÉ, tel que présenté.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

On informe l'assemblée que le conseil d'administration, lors de sa réunion du 10 décembre 2012, a autorisé l'ouverture des admissions au DESS en criminologie clinique à compter de l'automne 2013.

Suite à la consultation de la sous-commission des études concernant le processus d'évaluation périodique des programmes conjoints, les personnes concernées à l'UQ ont été informées des travaux de la SCE.

4. MOT DE BIENVENUE

Le doyen des études se dit très heureux d'occuper ses nouvelles fonctions et de contribuer, notamment à titre de président de la sous-commission des études, au développement pédagogique de l'Université. Considérant le rôle que joue la SCÉ sur le plan de la qualité des programmes de formation, c'est avec joie qu'il anticipe de prendre part aux travaux de la SCÉ.

5. PROJET DE CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MBA EN GESTION APPLIQUÉE

L'assemblée accueille monsieur Jan Saint-Macary, promoteur du dossier et professeur au département des sciences administratives, ainsi que monsieur André Régimbald, agent de recherche au décanat des études.

Monsieur Saint-Macary présente brièvement une des particularités du programme, à savoir la clientèle visée. En effet, le programme s'adresse tant aux jeunes bacheliers qui ne possèdent pas d'expérience professionnelle qu'aux professionnels expérimentés qui ne possèdent pas, à l'inverse, de formation en gestion. Ces deux groupes d'étudiants aux formations et aux expériences différenciées constituent les assises de l'approche pédagogique et de la synergie qu'un tel programme souhaite instaurer.

Pour répondre à une question d'un membre, le promoteur du dossier mentionne qu'il y a actuellement une demande pour ce type de programme, c'est-à-dire pour un MBA qui accueille des étudiants sans expérience professionnelle. La demande provient tant d'étudiants potentiels que d'employeurs qui cherchent des professionnels inexpérimentés afin de pouvoir les former au sein de leur entreprise.

Suite à une question de l'assemblée sur la façon concrète de s'assurer de la coexistence des deux clientèles au sein du programme, monsieur Saint-Macary précise qu'il souhaite pouvoir chiffrer à 30%, minimalement, la représentativité de l'un ou de l'autre groupe, et ce, à l'aide d'entretien lors du processus d'admission.

Un membre s'interroge sur les raisons qui ont motivé le choix des différentes concentrations et pourquoi l'option la plus populaire lors du sondage d'intérêt, celle en gestion de projet, a été remplacée par une autre, soit la concentration en services financiers. Le promoteur du dossier mentionne que l'UQO offre déjà une maîtrise en gestion de projet et qu'il est préférable que le projet de programme de MBA s'adresse à une clientèle qui lui est propre plutôt que d'empiéter sur celle d'un autre programme. En ce qui concerne la concentration en services financiers, celle-ci se veut une alternative au programme de MBA spécialisé en services financiers, programme offert par extension et dont l'UQAM a souhaité mettre fin à l'entente en 2013.

Monsieur Saint-Macary précise que le programme proposé sied bien à l'UQO et qu'il se distingue de celui offert à l'Université d'Ottawa, en raison notamment de la taille de l'UQO et des coûts de formation.

Au niveau du plan de formation, les membres de la SCE s'interrogent sur l'apport recherche et mémoire au sein du MBA. Il est précisé que ce profil s'y trouve pour des raisons économiques et pratiques.

Afin de répondre à une question d'un membre, le promoteur du dossier confirme que les quatre premiers cours du cheminement professionnel sont bel et bien des cours de deuxième cycle et ne constitue pas une propédeutique au programme. Au niveau du contenu des cours, un membre se dit surpris de constater qu'un seul cours aborde la question de l'éthique et qu'aucun cours, pas même l'essai, ne traite des approches méthodologiques. On précise que le milieu amène l'étudiant à être confronté à l'aspect éthique et que le MBA est davantage porté sur la pratique. Finalement, un membre ajoute que la dimension critique et réflexive propre aux programmes de cycles supérieurs semble peu présente dans les descripteurs de cours.

Différentes remarques et quelques commentaires généraux sont communiqués au promoteur et à l'agent de recherche afin de bonifier le projet et sa compréhension.

On remercie messieurs Régimbald et Saint-Macary. Ils quittent la rencontre à 14 h 20.

Les membres jugent que le programme mériterait d'être rehaussé dans sa dimension critique et réflexive, en finalité avec les objectifs des programmes de cycles supérieurs. À

cet égard, revoir le contenu et les objectifs des cours, notamment dans le cas des quatre premiers cours du profil professionnel qui semblent davantage du niveau premier cycle.

Le profil recherche du MBA de même que les types de clientèles qui sont visés par le projet amènent les membres à s'interroger sur la finalité du programme, à savoir s'il s'agit bien d'un programme de type MBA plutôt que d'une maîtrise de type M.A. Il faudrait réfléchir en ce sens à la pertinence de maintenir ou non le profil recherche au sein du programme proposé et, s'il y a lieu, d'établir des critères spécifiques aux conditions d'admission pour le volet recherche. S'ajoute également à cela une inquiétude chez certains membres de la SCE quant à la coexistence de la double clientèle au sein des mêmes classes.

Il importe finalement que la notion de l'éthique, qui, de l'avis des membres de la SCE, apparaît criante dans une telle discipline, soit intégrée dans le cursus du programme. Il en va de même pour la dimension méthodologique, et ce, principalement pour le cours *Essai*.

En conclusion, l'assemblée souhaite féliciter les promoteurs et souligner la qualité du travail de même que le potentiel que représente un projet d'une telle envergure.

Après délibération, les membres de la sous-commission des études conviennent d'inviter les promoteurs du dossier à revoir le projet de programme de MBA en gestion appliquée à la lumière des commentaires émis par l'assemblée. Il est convenu que le dossier sera revu ultérieurement pour avis officiel à la commission des études.

6. CRÉATION DU COURS PRÉPARATION À L'EXAMEN MENANT AU TITRE D'INFIRMIÈRE PRATICIENNE SPÉCIALISÉE EN SOINS DE PREMIÈRE LIGNE

Le doyen sollicite l'avis des membres de la sous-commission des études quant à la création d'un cours de préparation à l'examen menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne.

Considérant l'obligation de réussir l'examen de l'Ordre des infirmiers et des infirmières du Québec et d'être habilitées par le Collège des médecins du Québec afin d'obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne, ce cours hors programme se veut une façon d'offrir une meilleure préparation aux diplômées et de favoriser par la même occasion une plus grande réussite à l'examen.

L'assemblée demande que soit revu le contenu du cours afin que le libellé « effectuer la synthèse des apprentissages ... » soit intégré dans les objectifs du cours et non dans son contenu.

Sur proposition de monsieur Martin Laberge appuyée par monsieur René Bédard, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études à propos de la création du cours IPSxxxx Préparation à l'examen au titre d'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne, sous réserve des modifications proposées en séance (résolution 84-SCE-202).

7. MODIFICATION DES CONDITIONS D'ADMISSION AU CERTIFICAT EN INFORMATIQUE DE GESTION (4108)

Le doyen soumet à l'assemblée, à la demande de la commission des études, le projet de modification de la base d'admission collégiale pour le certificat en informatique de gestion (4108).

Cette modification vise à revenir à l'ancienne version de condition d'admission qui prévalait auparavant, à savoir «Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent» plutôt que celle qui fut proposée par le module de l'informatique et adoptée par la commission des études le 2 juin 2011, soit «Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en informatique ou en techniques administratives ou l'équivalent». Le

module de l'informatique juge cette condition trop restrictive et qu'elle ne permet pas d'admettre bon nombre de candidats aptes à réaliser ce programme.

On informe l'assemblée de la venue du directeur du module de l'informatique pour fournir des éclaircissements supplémentaires. L'assemblée accueille monsieur Michal Iglewski, directeur du module de l'informatique. *(En raison du point suivant de l'ordre du jour, monsieur Iglewski est invité à répondre aux questions concernant les points 7 et 8).*

En regard du point 7 de l'ordre du jour, monsieur Iglewski informe l'assemblée que cette proposition est identique à celle employée dans les autres programmes de certificats de l'UQO et qu'au moment de faire le changement antérieur, il n'était pas conscient de l'impact que cela susciterait quant à l'admission au programme, mentionnant notamment n'avoir été nullement avisé par le Décanat des études. Suite au changement, il dit s'être aperçu que la modification était trop restrictive et qu'elle avait un impact sur l'admission au programme. Monsieur Iglewski précise que seul un faible pourcentage de candidats est touché par cette modification et que cela ne concerne pas plus de 3 personnes par année.

Suite à une question d'un membre quant à la nécessité de répondre à des exigences particulières pour être admis au programme et être aptes à le réussir, monsieur Iglewski précise que non, cela n'est pas nécessaire.

(Monsieur Iglewski est également invité à répondre aux questions en lien avec le point 8 de l'ordre du jour, lesquelles sont retranscrites plus loin).

On remercie monsieur Iglewski. Il quitte la rencontre à 15h15.

L'assemblée convient de traiter le point 7 et le point 8 de l'ordre du jour de façon distincte.

Sur proposition de madame Luce Gilbert appuyée par madame Ginette Daigneault, les membres conviennent à l'unanimité de donner un avis favorable à la commission des études à propos d'une modification des conditions d'admission sur la base d'études collégiales pour le programme de certificat en informatique de gestion (4108) de la manière suivante : «Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent» (résolution 84-SCE-203).

8. DÉPÔT DES RAPPORTS DE SUIVIS DES MODIFICATIONS DU BACCALAURÉAT EN INFORMATIQUE (7833) (RÉSOLUTION 283-CE-2062) ET DU CERTIFICAT EN INFORMATIQUE DE GESTION (4108) (RÉSOLUTION 290-CE-2143)

Conformément aux résolutions 283-CE-2062 et 290-CE-2143 de la commission des études, le module de l'informatique a été invité à produire des rapports de suivis concernant, d'une part, le programme de baccalauréat en informatique (7833) et, d'autre part, le programme de certificat en informatique de gestion (4108).

Le doyen soumet à l'attention des membres de la sous-commission des études lesdits rapports. Après l'analyse des rapports, le décanat des études a estimé que certaines précisions s'avéreraient sans doute nécessaires, d'où la présence du directeur du module de l'informatique.

(Les questions en lien avec le point 8, formulées auparavant, lors du point 7, sont retranscrites ici).

En regard des données présentées aux tableaux 1 et 2 du rapport de suivis concernant le baccalauréat en informatique, un membre demande des précisions sur la nature des chiffres et la discordance entre les deux tableaux. Monsieur Iglewski précise qu'il s'agit de l'effectif étudiant et que la discordance s'explique pour diverses raisons, notamment le fait que les étudiants ont quitté le programme ou changé de domaine. Quant à la colonne

«indéterminé», il faut savoir que le programme a été modifié en automne 2011 et que les spécialisations ont été ajoutées par après.

En lien avec le rapport de suivis concernant le certificat en informatique de gestion, il est mentionné à quelques reprises que l'assemblée départementale a été sensibilisée face à certaines problématiques. Un membre souhaite savoir s'il existe un plan plus détaillé. Monsieur Iglewski précise qu'il ne peut faire plus et que sa marge de manœuvre est limitée.

On remercie monsieur Iglewski. Il quitte la rencontre à 15h15.

Les membres de la SCE estiment que les rapports ne répondent pas adéquatement aux attentes. On juge que plusieurs questions et recommandations demeurent en suspens, qu'on ne peut bien saisir ce à quoi les données réfèrent et, somme toute, que le suivi demandé est incomplet.

Après consultation, la sous-commission des études estime que les rapports ne répondent pas aux attentes. Il est convenu que les rapports soient transmis à la commission des études, mais accompagnés du présent avis.

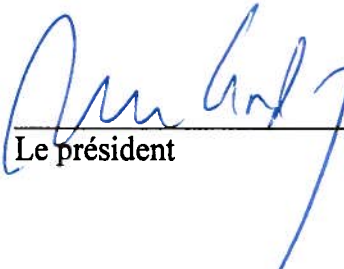
9. PÉRIODE D'INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Aucun point n'est ajouté.

10. PROCHAINE RÉUNION ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La prochaine rencontre sera déterminée ultérieurement par consultation électronique.

Sur proposition de madame Luce Gilbert, la séance est levée à 15 h 35.


Le président


La secrétaire